

PROJET RÉFÉRENT

Diagnostics approfondis de bâtiments tertiaires



CONTACT



relation-clients-
nouvelleaquitaine@cerema.fr

OBJET DE L'OPÉRATION

Pour répondre aux objectifs de réduction énergétique des bâtiments de l'état, le Ministère de la Justice a lancé une démarche innovante de Contrat de Performance Énergétique (CPE) à dominante de services pour le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bordeaux.

L'objet du CPE est de garantir dans la durée une amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments existants.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

L'amélioration de l'efficacité énergétique doit être engagée a minima à niveau de service équivalent.

Le niveau de service comprend le confort thermique (niveau de température intérieure, hygrométrie, degré de renouvellement de l'air, etc.) et la qualité d'usage (maîtrise plus ou moins grande par l'utilisateur des conditions d'usage).

Dans le cadre de cette opération, le Département Immobilier du Sud-Ouest (DISO) a souhaité caractériser le niveau de service du TGI de Bordeaux et plus particulièrement l'état initial de ce bâtiment en matière de confort des occupants et d'efficacité énergétique.

LA RÉPONSE DU CEREMA

La mission du CEREMA se décompose en deux phases distinctes :

- la première relative à l'**analyse de la performance énergétique de l'enveloppe à travers un examen thermographique depuis l'intérieur et l'extérieur du bâtiment**. L'objectif est de rechercher les différentes fuites d'air pouvant engendrer un inconfort pour les occupants ; d'analyser, en particulier, les ponts thermiques de la structure (identification d'irrégularités ou de défauts) et de mettre en évidence, le cas échéant, la présence de parois froides.

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Performances environnementales et énergétiques

- la seconde relative à l'**analyse du confort hygrothermique et de la qualité de l'air intérieur à travers le mesurage des conditions d'ambiance** (la température, l'humidité relative et la concentration en dioxyde de carbone) dans différents locaux. Cette deuxième phase est conduite sur deux périodes de 4 semaines permettant d'apprécier les conditions de confort sur plusieurs saisons (conforts d'été et d'hiver).

Ces différents mesurages permettent d'une part d'apprécier objectivement le niveau de confort des occupants et l'efficacité énergétique du bâtiment et d'autre part de constituer les données historiques nécessaires à l'établissement de la situation de référence du bâtiment.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Ministère de la Justice
Département Immobilier du Sud-Ouest

Direction territoriale Sud-Ouest
Département aménagement intermodalité transports

LE CALENDRIER

Juin 2013 à Mars 2014